

TARIF DES PRESTATIONS

(Honoraires de l'agence Janvier 2018)

LOCATION & GERANCE LOCATIVE

> Honoraires à la charge du locataire

8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction de bail 3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

Honoraires à la charge du propriétaire

Honoraires d'entremise, d'estimation, de négociation, de publicité : offert 8€/m² Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail 3€/m² Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée Soit 11€/m² plafonné à un mois de loyer

> Négociation et rédaction d'un bail commercial ou professionnel Nous consulter

> Gestion immeuble

5 % HT sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire (soit 6% TTC) **Optionnel :**

- GLI : Garantie des risques locatifs : 2.50 %TTC sur le quittancement mensuel à la charge du propriétaire + 0.95 % de frais de gestion
- Assurance PNO: 76 € + frais de gestion

Prestations diverses hors gestion courante : nous consulter

SYNDIC DE COPROPRIETE

> Syndic de copropriété (pour gestion courante)

130 € HT* par lot principal.

Forfait minimum de 1000 € Ht* par copropriété

Prestations hors gestion courante vacation horaire : 76,22 € Ht

TRANSACTION

Les honoraires de négociation (hors fonds de commerce) sont à la charge de l'acquéreur suivant le barème ci-dessous :

5% TTC avec un minimum de 4166.66 € hors taxes*

Forfait pour terrains 3750.00 € hors taxes*

Renseignements, visites, publicités, annonces, démarches...

Les honoraires ne sont dus qu'en cas de réalisation définitive de la vente.

FONDS DE COMMERCE ET CESSION D'ENTREPRISE

7 % H.T* avec un minimum de 3 000,00 € H.T*

^{* (}TVA à 20 % en supplément)